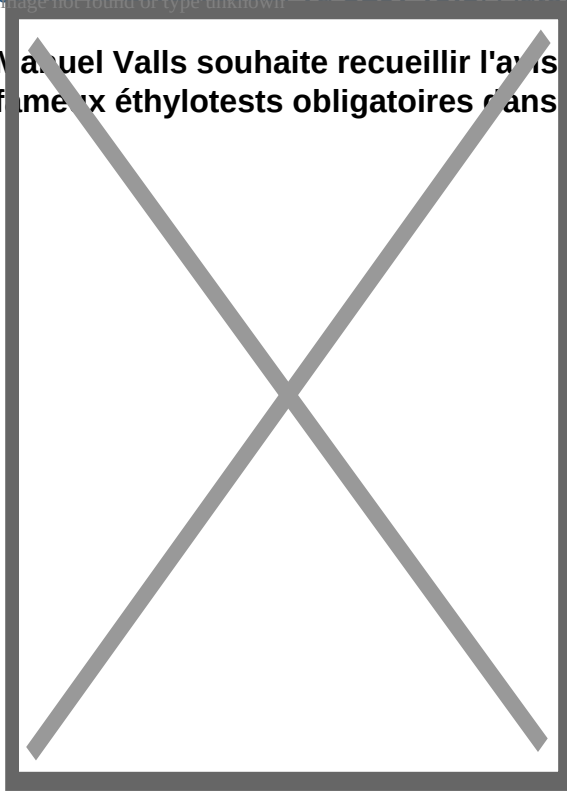




La fin de l'éthylotest obligatoire... enfin un peu de bon sens!

publié le 13/12/2012, vu 3197 fois, Auteur : [Maitre SEBAN](#)

Manuel Valls souhaite recueillir l'avis du Conseil National de la Sécurité Routière sur les fameux éthylotests obligatoires dans chaque véhicule depuis le 1er juillet dernier



Obligatoires... en théorie seulement... car voilà,

aujourd'hui rien ne vient sanctionner les automobilistes qui ne se seraient pas procurés le fameux "ballon", Manuel Valls ayant repoussé, dans un premier temps, l'application des sanctions au 1er mars 2013.

En parallèle, le Ministre de l'Intérieur demande au Conseil National de la Sécurité Routière de se prononcer sur la pertinence d'une telle mesure... Quand on sait que même la Ligue contre la Violence Routière qualifie ces éthylotests de "purs gadgets", nous pouvons légitimement croire en la sagesse du Conseil National de la Sécurité Routière.

En effet, il est utile de rappeler que ces appareils ne sont pas fiables à 100%, qu'ils ne supportent ni le froid, ni la chaleur, et qu'il conviendrait d'en posséder non pas un mais deux pour être en conformité avec la Loi (au cas où vous souhaitiez en faire l'usage d'un).

Enfin, et après expérimentation, croyez-bien que l'utilisation de ces appareils est loin d'être aisée, de surcroît lorsqu'on a consommé de l'alcool!

Alors Mesdames et Messieurs du Conseil National de la Sécurité Routière, faites preuve d'un peu de bon sens et poursuivez la logique de notre Ministre qui tend à vouloir faire disparaître ces éthylotests de nos boîtes à gants!

Par ailleurs, cela permettra d'éviter de croiser trop souvent devant nos juridictions le genre d'affaire qui s'est plaidée devant le Tribunal de police de Thann il y a une quinzaine de jours où un automobiliste avait soufflé, avant de prendre le volant, dans son éthylotest dont le résultat s'était avéré négatif et quelques centaines de mètres plus loin l'éthylomètre des gendarmes s'était lui révélé positif... le Ministère Public s'en est remis à la sagesse du tribunal et a lui-même admis que le dispositif venait de montrer ses limites... **cqfd**.

Maître SEBAN

www.maitreseban.fr